



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Gabriel / Thévoz Ivan

2022-CE-481

Etat du bâtiment de chimie PER 10, une honte pour notre canton. Qui sont les responsables ?

I. Question

Lors de la session de décembre 2022, le Grand Conseil a accepté le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour l'assainissement du bâtiment de chimie (PER10) de l'Université de Fribourg. Un bon nombre de questions sur l'état du bâtiment actuel, en particulier sur sa vétusté, a été posé lors des débats. En page 3 du message, nous trouvons la phrase suivante : « L'inspection cantonale du travail du Service public de l'emploi a mené une enquête en hygiène du travail portant sur l'état du bâtiment de chimie, dont le rapport établi en janvier 2020 conclut à un « grave problème de ventilation dont l'efficacité n'est plus du tout assuré[e] ». Cet état, qui n'est pas admissible pour un canton formateur, nous questionne sur les pratiques de l'université et du canton dans l'entretien des bâtiments.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les montants qui ont été investis dans l'entretien de ce bâtiment durant les 15 dernières années ?
2. Si des travaux ont été effectués, le détail pourrait être-t-il fourni ?
3. Quand le Conseil d'Etat a-t-il été mis au courant de l'état de délabrement du bâtiment ?
4. Ce projet a-t-il été repoussé par le Conseil d'Etat ? Si oui, quand et avec quels arguments ?
5. Quand la Direction de l'université a-t-elle été mise au courant de l'état de délabrement de ce bâtiment ? Quelles ont été les mesures prises par l'université pour assurer la sécurité des utilisateurs du bâtiment ?
6. Des rapports annuels sur l'état du bâtiment ont-ils été fournis à la Direction de l'université ?
7. Combien d'EPT s'occupent de l'entretien et des projets d'assainissement des bâtiments de l'université ? Respectivement au SBAT ? Quel est le nombre d'EPT sur les 10 dernières années ?
8. A combien estime-on les montants pour assainir et entretenir correctement le parc immobilier restant de l'université ?

20 décembre 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le 10 octobre 2022, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le [Message 2022-DAEC-231](#) accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour l'assainissement du bâtiment de chimie (PER10) de l'Université de Fribourg. Ce message avait pour objet la demande d'un crédit d'études de 8,4 millions de francs, dans l'optique de finaliser les études nécessaires à la préparation des travaux d'assainissement complet du bâtiment de chimie. Le contexte général de cette demande est explicité dans le message précité et ne nécessite pas de compléments spécifiques de la part du Conseil d'Etat.

Cela étant rappelé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions des députés :

1. *Quels sont les montants qui ont été investis dans l'entretien de ce bâtiment durant les 15 dernières années ?*

Pour la période de 2011 à 2021, un montant total de 4,1 millions de francs a été consacré au bâtiment PER10, sur le budget ordinaire de l'Université. Ce montant comprend les mesures prises par l'Université listées à la question 5.

2. *Si des travaux ont été effectués, le détail pourrait-il être fourni ?*

Le montant indiqué en réponse à la question ci-dessus a servi à entretenir l'intérieur du bâtiment, en particulier garder à niveau les équipements de laboratoires et aménager des bureaux. Aucun montant n'a été consacré à un entretien lourd durant cette période.

3. *Quand le Conseil d'Etat a-t-il été mis au courant de l'état de délabrement du bâtiment ?*

Le rectorat de l'Université a informé formellement la DICS (DFAC) et la DAEC (DIME) de l'état inquiétant de ce bâtiment en mai 2019, en particulier en lien avec les questions liées à la ventilation et au système électrique. Les services compétents ont alors mandaté une entreprise spécialisée pour effectuer une analyse de la situation et fournir des premières pistes de solution pour pallier en particulier les problèmes de ventilation.

Un groupe de travail a été mis en place en janvier 2020, avec pour mandat d'approfondir les différentes options proposées par cette analyse préliminaire. Dans le cadre de ces analyses, de l'amiante a été détectée dans les faux-plafonds et les portes anti-feux, empêchant ainsi la réalisation immédiate de travaux d'assainissement.

En mai 2021, le Conseil d'Etat a été informé de la situation et a accepté le financement du désamiantage du bâtiment de chimie, dont le chantier a débuté en août 2022.

Parallèlement, le groupe de travail a poursuivi les études préliminaires sur l'assainissement de la ventilation et des installations techniques, aboutissant ainsi à l'étude de faisabilité fournie en juillet 2022, qui a constitué la base de la demande de crédit d'étude, adopté par le Grand Conseil le 14 décembre 2022.

4. *Ce projet a-t-il été repoussé par le Conseil d'Etat ? Si oui, quand et avec quels arguments ?*

Le Conseil d'Etat n'a pas repoussé ce projet. Le développement des solutions a demandé une réflexion approfondie de la part de tous les acteurs et actrices impliquées. Une fois le contour de la solution connu, le Conseil d'Etat a accordé les moyens demandés pour le désamiantage, étape

préalable indispensable à la conduite des travaux et à la tenue des études détaillées nécessaires en vue de la réfection des installations techniques et de l'assainissement du bâtiment de chimie. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a accordé le montant nécessaire à l'étude de faisabilité effectuée entre octobre 2021 et juillet 2022.

5. *Quand la Direction de l'université a-t-elle été mise au courant de l'état de délabrement de ce bâtiment ? Quelles ont été les mesures prises par l'université pour assurer la sécurité des utilisateurs du bâtiment ?*

En mars 2018, un premier rapport qui identifiait un problème avec la ventilation du bâtiment a été transmis à la direction de l'Université. Une taskforce chimie a été mise sur pied et a livré un second rapport en décembre 2018. Cette taskforce était composée de représentants et représentantes du département de chimie et des services centraux (service bâtiment, unité Santé et Sécurité et direction administrative). Parallèlement, sur demande de la directrice administrative et de la responsable santé et sécurité de l'Université de Fribourg, le responsable de la section santé et sécurité des travailleurs de l'Etat de Fribourg a mandaté l'inspection cantonale du travail pour enquêter sur l'hygiène au travail dans le bâtiment. Le rapport a été livré en janvier 2020.

Sur la base des différents rapports, l'Université de Fribourg a mis en place plusieurs mesures correctives par le biais de sa taskforce consacrée au bâtiment de chimie. Les mesures suivantes, listées par ordre chronologique, ont été prises :

1. Débranchement des armoires à produits chimiques non conformes
2. Gel des ajouts d'équipement nécessitant une extraction d'air supplémentaire
3. Fermetures des écoulements
4. Changements des moteurs des chapelles
5. Vérification préliminaire des vitesses d'air frontales
6. Mise hors service des chapelles dont la vitesse d'air frontale était insuffisante
7. Modifications mécaniques des chapelles
8. Validation finale de toutes les chapelles restées en service
9. Installation d'un système de contrôle de la vitesse d'air pour les utilisateurs
10. Modification des commandes des clapets de régulation de l'extraction des chapelles dites « pontées »
11. Essai de réglage des appareils de régulation de pulsion pour diminuer les problèmes de dépression au sein du bâtiment
12. Marquage des guillotines à 50 ou 40 cm
13. Mise à niveau des asservissements incendie

Les mesures ci-dessus ont été prises entre décembre 2018 et août 2021. La taskforce chimie a été dissoute le 24 août 2021 car toutes les mesures urgentes possibles sur le système de ventilation avaient été réalisées.

6. *Des rapports annuels sur l'état du bâtiment ont-ils été fournis à la Direction de l'université ?*

Il n'y a pas eu de rapport annuel. Un suivi régulier a été fait depuis 2019, notamment lors de séances régulières entre les utilisateurs et utilisatrices et le Services Infrastructure de l'Université.

7. *Combien d'EPT s'occupent de l'entretien et des projets d'assainissement des bâtiments de l'université ? Respectivement au SBAT ? Quel est le nombre d'EPT sur les 10 dernières années ?*

Au sein du Service des bâtiments de l'Université, 4 EPT étaient dévolus à la partie « projet » et 7 EPT à la partie « exploitation » pour s'occuper des 47 bâtiments de l'ensemble de l'Université, jusqu'à 2021. Dès 2023, il y aura 4.2 EPT pour la partie « projet » et 8 EPT pour la partie « exploitation ».

Au Service des bâtiments de l'Etat (SBat) aucun EPT n'est attribué spécifiquement à l'entretien des bâtiments universitaires. Dans le cadre de la gestion du parc immobilier de l'Etat, et donc également du portefeuille « Université », le SBat intervient sur des projets en conformité avec l'OPIC.

8. *A combien estime-on les montants pour assainir et entretenir correctement le parc immobilier restant de l'université ?*

Il n'est pas possible de donner une réponse précise à cette question, étant entendu que pour estimer les travaux nécessaires il faut entreprendre un projet d'études et de chiffrage des travaux nécessaires pour chaque bâtiment concerné.

Nous savons aujourd'hui que le parc immobilier de l'Université se trouve dans un état moyen à mauvais, voire très mauvais : une partie de ces bâtiments a été intégrée à l'étude diagnostique de 50 bâtiments prioritaires (selon les critères d'âge, de consommation énergétique, de valeur ECAB) menée par le SBat, laquelle a permis d'estimer globalement les travaux de mise aux normes et d'assainissement nécessaires.

Cette démarche systématique d'analyse diagnostique et d'assainissement des bâtiments de l'Etat a été initiée au SBat en 2022. Les premiers rapports ont montré que jusqu'à ce jour, les montants attribués à l'entretien et à la mise aux normes des bâtiments se sont révélés largement insuffisants et ceci de manière chronique. De plus, il est avéré que l'état de ces bâtiments va se péjorer de manière accélérée en cas d'inaction de l'Etat. Peuvent s'ensuivre des interruptions d'exploitation, des interventions urgentes coûteuses et donc peu efficaces. Dans le but de résoudre ce problème, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter son plan financier de 3,5 millions de francs pour le suivi de l'entretien des bâtiments de l'Etat.

A titre d'illustration, le budget annuel d'entretien du parc immobilier de l'Université est de plus 4,6 millions de francs. Il faut ajouter à cela le montant global de 3 millions de francs inscrits au plan financier en tant qu'investissement jusqu'en 2026 pour soutenir les besoins accrus de l'Université en matière d'entretien et d'assainissement des bâtiments. Cependant, pour l'entretien d'un parc immobilier de cette taille, il serait recommandé de consacrer 8,3 millions de francs. Selon l'usage, il faudrait consacrer entre 1,5 et 2 % de la valeur ECAB d'un bâtiment chaque année à son entretien courant.

L'estimation des travaux nécessaires pour les 50 bâtiments prioritaires est intégrée au crédit cadre d'assainissement progressif des bâtiments de l'Etat, pour lequel un message est en préparation à l'attention du Grand Conseil.

28 mars 2023